

**DELIBERATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE LIGINIAC**

N°19  
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 27 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL

Présents/représentés :

M BIVERT, PAPIN, TRONCHE,

Mmes BALDASSARRI, BARRAUD, PINSON, QUINTANEL, TRONCHE, ZORLU,

Excusés : Mme CHINAL

Secrétaire de séance : Anne-Marie PINSON

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 019-261911309-20260427-DCA2026019-DE



**Délibération n°2026-19 en date du 27 avril 2026 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 de la MARPA**

Monsieur le Président présente à L'Assemblée la proposition de budget primitif élaborée par la commission finances :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	62 550.00 €	002 – Résultat d'exécution reporté	12 660.87 €
012 – Dépenses afférentes au personnel	185 330.46 €	018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	257 704.59 €
016 – Dépenses afférentes à la structure	22 495.00 €	019 – Produits financiers	10.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>270 375.46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 375.46 €</b>
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 756.85 €	001 – Solde d'exécution reporté	7 133.22 €
		16 – Emprunts et dettes assimilées	1 623.63 €
<b>TOTAL</b>	<b>8756.85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 756.85 €</b>

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- Adopte la proposition de budget primitif telle que définie ci-dessus

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 27 avril 2026.  
Au registre sont les signatures.  
Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

